

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 décembre 2012 portant vérification de la conformité du barème proposé par Energies Services Lannemezan au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 27 septembre 2012

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Frédéric GONAND, Jean-Christophe LE DUIGOU et Michel THIOLLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Energies Services Lannemezan (ES Lannemezan), le 5 décembre 2012, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par Energies Services Lannemezan

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 28 septembre 2012, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement d'ES Lannemezan depuis cette date, estimée par le fournisseur à 0,0241 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 27 septembre 2012 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement d'ES Lannemezan, qui a exercé son éligibilité.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 28 septembre 2012 et le 1<sup>er</sup> janvier 2013 correspond à une hausse de 0,0241 c€/kWh.

### 3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par ES Lannemezan est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 27 septembre 2012.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 2012

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

**ANNEXE**  
**Tarifs de vente du gaz naturel d'Energies Services Lannemezan**  
**applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (hors TVA et hors CTA)**

TARIFS	PRIX
Tarif GR1 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	5.25 6.4131
Tarif Base Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	3.25 8.1241
Tarif B0 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	4.58 6.9241
Tarif B1 Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	13.50 5.0791
Tarif B2I Abonnement mensuel en € Prix du kWh en c€	18.42 4.8041
Tarif B2S T3 Abonnement mensuel en € Prix du kWh d'hiver en c€ Réduction du prix du kWh d'hiver en c€ Prix du kWh d'été en c€ Réduction du prix du kWh d'été en c€	95.83 4.6791 -0.175 4.1771 -0.175
Tarif B2S T4 Abonnement mensuel en € Prix du kWh d'hiver en c€ Réduction du prix du kWh d'hiver en c€ Prix du kWh d'été en c€ Réduction du prix du kWh d'été en c€	2 254.50 4.2691 -0.175 3.7731 -0.175